



Agent traitant : NOËL Marylène  
Directrice générale  
Tél. 084/37.01.75  
Fax. : 084/47.77.77  
Email : marylene.noel@rendeux.be

Madame, Monsieur,

**Objet :** Organisation de manifestation :  
Prêt de barrières nadar, duplo et location de conteneurs.

Pour les manifestations, la Commune peut vous prêter du matériel. Voici la procédure à suivre :

- En faire la demande **écrite**, 1 mois avant la manifestation ;
- Le matériel sera enlevé par vos soins, durant la semaine qui précède la manifestation et sera rapporté par vos soins, la semaine qui suit la fin de la manifestation ;
- Prêt de barrières nadar / duplo → caution de 50 € à remettre (au moment de l'enlèvement du matériel) à la Directrice générale, Mme Noël Marylène ou à M. Bayot Olivier ;
- Location de conteneurs → en fonction du conteneur prêté : le prix de la location + le prix de la caution (voir tableau ci-dessous), somme à remettre (au moment de l'enlèvement du matériel) à la Directrice générale, Mme Noël Marylène ou à M. Bayot Olivier ;

Type de conteneurs	Prix de la location / conteneur	Prix de la caution / conteneur (= prix d'achat du conteneur TVAC)
Bio (vert) 140 L	5 €	36,83 €
FR (gris) 360 L	10 €	74,85 €
FR (gris) 770 L	15 €	166,62 €

- Un état du matériel prêté, sera réalisé avant et après la manifestation, en présence d'un responsable du groupement. Si aucun dégât n'est constaté, votre caution vous sera remise. Dans le cas contraire, la liste des dégâts occasionnés au matériel prêté sera transmise au Collège Communal qui décidera du montant des frais encourus ;
- En cas de non respect des règles précitées, toute future demande de prêt de matériel sera soumise à une caution plus élevée dont le montant sera fixé par le Collège Communal.

La Directrice générale,

NOËL Marylène

POUR LE COLLEGE,



La Bourgmestre,  
DETHIER Lucienne